



Officier fédéral de tir ar 5 FR

1712 Tafers, 26.03.2020

Mesures dans le domaine du tir hors service 2020

Informations et instructions aux sociétés de tir 300 m et pistolet du canton de Fribourg

1 Orientation

- Les sociétés de tir ont été informées des mesures prises concernant le tir hors du service 2020 par lettres du 20.03.2020 du Chef de l'Armée et le Chef du Commandement de l'instruction.
- **L'établissement d'un nouveau programme des tirs 2020 dans les sociétés dépend de plusieurs facteurs :**
 - ⇒ La début des activités de tir prévue dès le 20.04.2020 (à l'exception des cours JT) ne peut pas être garanti à ce jour;
 - ⇒ Des décisions doivent être prise par les organes du tir (FST, SCTF et fédérations de tir des districts) concernant le déroulement des concours (notamment TFC, championnat de groupes, coupe de district). Certaines décisions ne pourront être prises que lorsque la date définitive du début des tirs sera connue;
 - ⇒ Pour les cours de JT qui ne pourront débuter ou poursuivis que le 01.06.2020 au plus tôt (état à ce jour), les moniteurs JT doivent aussi connaître les décisions quant aux différents concours JT (notamment tir de concours, championnat de groupes, finales) avant de pouvoir établir un nouveau programme de cours;
 - ⇒ Le maintien ou non du Tir fédéral à Lucerne aura aussi une influence sur le programme des sociétés.

2 Tir obligatoire

- Les militaires astreints sont dispensés du tir obligatoire en 2020; ils pourront toutefois y participer volontairement et il faut les encourager à accomplir ce programme.
- Toutefois, les militaires désirant recevoir en toute propriété l'arme personnelle lors de la libération des obligations militaires, comme le détenteur d'une arme en prêt, doivent toujours remplir les conditions (2 x TO et 2 x TFC au cours des trois dernières années).
- Le déroulement du tir obligatoire ne change pas, si ce n'est que le programme peut être tiré jusqu'au 30.09.2020. Les points suivants doivent donc être respectés :
 - ⇒ Enregistrer les dates dans l'AFS en indiquant : *PO / obligatoire/exercice fédéral*;
 - ⇒ Fixer au moins un demi-jour de tir avant et une après le mois de juillet;
 - ⇒ Organiser les tirs selon l'art 25 de l'Ordonnance du DDPS sur le tir.
- Affiche «Tir obligatoire 2020» : le SPPAM Fribourg va informer les autorités communales et les sociétés de tir du canton que l'affiche ne doit plus être placardée.

3 Saisie des jours de tir dans l'AFS

- Les séances de tir jusqu'au 19.04.2020 déjà saisies dans l'AFS sont à effacer, sauf les séances qui ont effectivement eu lieu (yc théories JT). Vous recevez en annexe un mode d'emploi.
- Je vous prie d'attendre l'autorisation de tirer et les décisions des organes du tir avant de saisir des nouvelles dates pour 2020. Aussi, vous devrez très vraisemblablement procéder par étapes, car toutes les décisions quant aux concours ne seront pas connues au moment que nous recevrons l'autorisation de tirer. Cette manière de procéder évitera d'effacer de nouvelles dates saisies qui deviendraient caduques.
- Vous disposez jusqu'au **10.05.2020** pour saisir les dates dans l'AFS. **Il faut toutefois toujours saisir la date avant que le tir ait lieu**

4 Composition du comité

Les dates de confirmation (président ST, membre CT et PCT) déjà enregistrées ont été effacées par erreur. Je vous prie de confirmer les données avec la date jusqu'au **10.05.2020** (prolongation du délai).

5 Cours de jeunes tireurs – réception des fusils d'assaut

Les sociétés n'ayant pas encore réceptionné les fusils d'assaut sont priées de prendre contact, dès le début de mois de mai, avec le poste de rétablissement du Centre logistique de Grolley (tél 058 481 84 21) pour convenir d'une date pour la réception.

6 Cours pour moniteurs de tir

Le cours prévu les 20.-21.03.2020 ayant dû être annulé, je fixerai de nouvelles dates lorsque les nouvelles dates des concours qui seront maintenus dans le canton seront connues.

7 Renseignements

- **Pour le tir hors du service (TO, cours JT, jours de tir)**
Par la voie de service : membre CT ⇒ président CT ⇒ OFT 5 FR
Ne pas téléphoner ou adresser des e-mails directement à SAT Berne.
- **Pour les concours de la FST et de la SCTF**
Fritz Herren, président SCTF, Natel : 079 746 44 56 ; e-mail : f.herren@sctf.ch
Ne pas téléphoner ou adresser des e-mails directement à la FST.
- **Pour les concours des fédérations de tir des districts (par ex. coupe de district)**
Président de la fédération de tir du district.



Col Antoine Progin
Officier fédéral de tir ar 5 FR

Annexe
Mode d'emploi suppression jours de tir

Va à

Présidents CT 1-5 FR
Membres CT 1-5 FR (directement)
Sociétés de tir 300 m et pistolet du canton de Fribourg (directement)

Pour info
Commandement de l'instruction, SAT
Service de la protection de la population et des affaires militaires, Fribourg
Société cantonale des tireurs fribourgeois
Fédérations de tir des districts